

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DOMAINE :
AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES
PAR THEMES

Séance du Conseil d'Administration du 20 mars 2023 à 18 heures 00
Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Castelnaudary Lauragais Audois.
Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence Monsieur Philippe GREFFIER, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
AIDE SOCIALE

OBJET :
Convention de
partenariat avec le
Département de
l'Aude et Unis Cité
dans le cadre du
projet de lutte
contre l'isolement
des personnes
âgées.

Présents : Philippe GREFFIER, Henri BAILLEAU, Maguy BARBON, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Monique CARPENTIER, Nicole CATHALA, Hubert CHARRIER, Michele CONDOURET, Marie DE ALMEIDA, Patrick MEILLIER, Nathalie NACCACHE, Michele NICOT, Serge OURLIAC, Nadine ROSTOLL, Isabelle SIAU, Jean TIRAND, Armand VALISSANT

Formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de
délégués en service
est de 27

Excusé(s): Guy BONDOUY, Alain BOUSQUET, Renée CASSAN, Frederic JEANJEAN, Nicole MARTIN, Marie POURCHARESSE, Brigitte RESSEGUIER, Sylvie VERDIN, Monique VIDAL

Secrétaire de séance : Serge OURLIAC

Convocation du
conseil
en date du
13 mars 2023

La crise sanitaire que nous avons traversé a mis en exergue les besoins de liens sociaux pour les personnes âgées, mais aussi pour les jeunes.

Ainsi, le département de l'Aude, dans le cadre de sa compétence en matière de solidarité humaine, a décidé de financer 20 postes de jeunes en service civiques sur l'ensemble du département recrutés par l'association Unis-cité et mis à disposition des services d'aide et d'accompagnement à domicile et des EHPAD.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

4 postes de jeunes en service civique interviennent donc sur le territoire de la CCCLA, dans le cadre du programme national « service civique solidarité senior » avec le double objectif de lutter contre l'isolement des jeunes et des aînés en privilégiant la solidarité intergénérationnelle.

PAR PUBLICATION
LE

PAR DELEGATION
LE
Signature

La présente convention a pour objectif de fixer le rôle de chacune des parties prenantes.

Après avoir donné lecture de la présente convention, Monsieur le Président en sollicite l'approbation.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES EN AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le projet de convention avec le Département de l'Aude, et Unis-Cité

AUTORISE Monsieur le président à signer tout document se rapportant à la présente délibération

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Castelnaudary, le 20 mars 2023

Le secrétaire

Le Président

Serge OURLIAC

Philippe GREFFIER

Convention de partenariat dans le cadre du projet : Lutter contre l'isolement des personnes âgées via la mobilisation de jeunes en service civique

ENTRE

Le Département de l'Aude, représenté par Madame Hélène SANDRAGNE, présidente du Conseil départemental, dûment habilitée par délibération de la commission permanente du 29/04/2022, ci-après dénommé "Le Département"

ET

Unis-Cité Occitanie, Association Loi 1901, numéro d'identification SIRET n°398 191 569 00266, dont le siège est situé 6 avenue de Fronton, 31200 Toulouse, Bénéficiant d'un agrément de service civique délivré par L'agence du service civique. Dont la Présidente est Madame Marie TRELLU-KANE, dûment représentée par Monsieur Eric DE MONVAL en sa qualité de Directeur Territorial d'Unis-Cité Occitanie, dûment habilité aux fins de signer les présentes

ET

Le CIAS de Castelnaudary Lauragais Audois, situé 40 Avenue du 8 mai 1945, 11400 CASTELNAUDARY et représenté par Monsieur Philippe GREFFIER dûment habilité en sa qualité de Président de la communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

IL EST PREALABLEMENT EXPRIME CE QUI SUIIT :

Le Conseil départemental de l'Aude, dans le cadre de sa compétence centrale en matière de solidarité humaine et plus spécifiquement en faveur des personnes âgées et en situation de handicap, a engagé un partenariat avec Unis-Cité, association pionnière du service civique en France dans le cadre du programme national « service civique solidarité senior » avec le double objectif de lutter contre l'isolement des jeunes et des aînés en privilégiant la solidarité intergénérationnelle.

Ce partenariat a pour objet le financement par le Département de 20 postes de services civiques qui seront recrutés par l'Association Unis-Cité. Les missions de ces 20 volontaires en service civique seront déployées à la fois au bénéfice de personnes vivant au sein d'un établissement, et de personnes vivant à domicile.

Ainsi les Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux que sont les EHPADⁱ, les SAADⁱⁱ et les Résidences Autonomies notamment représentent des partenaires privilégiés permettant le repérage des personnes âgées intéressées par le programme et la facilitation de la mise en lien entre les personnes âgées et les jeunes en service civique.

Il est préalablement convenu que les 20 services civiques du programme Solidarité Seniors, soutenus par le Conseil départemental de l'Aude, effectuent leurs heures de volontariat sous la responsabilité opérationnelle et juridique d'Unis-Cité en établissement comme à domicile.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 – Objet et durée de la convention

Cette convention a pour objet de fixer le rôle de chacune des parties prenantes.

Cette convention est conclue pour la durée de la mission des jeunes en service civique à compter de son démarrage (soit de 5 à 7 mois).

Article 2 - Engagements du Conseil départemental

Le Conseil départemental s'engage à :

- Soutenir financièrement le projet à hauteur de 40 000 €
- Suivre le partenariat engagé à travers la Direction de l'autonomie et la Direction de l'éducation des collèges, de la culture, de la jeunesse et des sports pour faciliter la mise en œuvre des missions de services civiques dans les structures d'accueil
- Organiser des points d'étapes réguliers avec Unis-cité afin de pouvoir échanger sur les actions, souligner les réussites, et identifier des leviers pour solutionner des problématiques
- Contribuer à la mobilisation des jeunes par une mise à disposition des outils de communication du Conseil départemental
- Impliquer ses agents et élus dans la participation aux temps forts de la mission – accueil des jeunes, formation à la mission – et de l'accompagnement des jeunes – ex : temps de rencontres jeunes/professionnels – organisés par Unis-Cité
- Participer à la formation des volontaires coordonnée par Unis-Cité
- Organiser un bilan en fin de programme avec les structures d'accueil et Unis-Cité

Article 3 - Engagements de l'association Unis-Cité

Unis-Cité s'engage à

- Concevoir des missions de service civique dans le champ de la solidarité intergénérationnelle en lien avec le Conseil départemental et les structures partenaires
- Recruter 20 volontaires en service civique pour la réalisation de ces missions, en se basant sur la motivation des candidats et la recherche active d'une diversité de profils
- Encadrer ces 20 volontaires pour la réalisation de ces missions, selon son programme pédagogique de tutorat renforcé
- Mobiliser une salariée tutrice de ces volontaires, entièrement dédiée à la mise en œuvre de ce seul projet, en plus des équipes support
- Mobiliser les moyens logistiques nécessaires à la mise en œuvre des missions : moyens de transport, matériel pédagogique et d'animation, matériel informatique et de communication
- Rendre compte des avancées du programme auprès du Département : points d'étapes réguliers avec la Direction de l'Autonomie et la Direction de l'éducation des collèges, de la culture, de la jeunesse et des sports afin de pouvoir échanger sur les actions, souligner les réussites, et identifier des leviers pour solutionner des problématiques
- Mettre à disposition de la structure d'accueil des volontaires en service civique 2 jours par semaine pour renforcer les actions proposées aux aînés autour de 6 objectifs
 - Favoriser le bien-être des personnes âgées par la compagnie et l'activité
 - Favoriser la participation à la vie sociale et développer le réseau relationnel des personnes
 - Favoriser l'accès à l'information et la compréhension du monde actuel
 - Promouvoir la médiation numérique
 - Développer la mobilité des personnes âgées dans la ville et faciliter l'accès aux services et aux activités
 - Réduire les risques de chutes à domicile et les accidents domestiques.
 - Renforcer l'information des personnes âgées sur l'accès aux droits et services
 - Identifier et s'adapter aux besoins des personnes âgées

- Organiser 2 et 3 fois par mois, au sein du local d'Unis-Cité à Carcassonne des journées de regroupement des volontaires permettant de mettre en place les formations civiques et citoyennes, l'accompagnement au projet d'avenir en collectif, l'organisation de temps de cohésion ou d'actions collectives en faveur des volontaires. Les structures seront tenues informées au préalable des dates de ces regroupements. (Actions collectives pour les jeunes d'Unis-Cité)
- Former les volontaires
- Demander un extrait de casier judiciaire pour les missions réalisées auprès de publics fragiles (personnes âgées, personne en situation de handicap)
- S'assurer que les volontaires disposent du schéma vaccinal complet contre la COVID-19 conformément à la réglementation en vigueur concernant les intervenants à domicile
- Que le volontaire s'engage à respecter les règles de conduite de la structure d'accueil avec notamment le respect du règlement intérieur qui lui sera communiqué par Unis Cité avant d'intervenir en établissement ou au domicile de la personne âgée

Article 4 – Engagement de la structure d'accueil

- Promouvoir auprès des personnes âgées accompagnées par la structure d'accueil le programme proposé par Unis-Cité
- Aider au repérage des personnes âgées potentiellement intéressées par le programme proposé par Unis-Cité
- Communiquer les coordonnées des personnes qui souhaitent bénéficier de l'action des volontaires à Unis-Cité, après l'accord préalable des personnes âgées
- Favoriser dans les meilleures conditions possibles l'accueil des jeunes par un 1^{er} temps de rencontre avec la coordinatrice d'Unis-Cité
- Identifier un référent au sein de la structure qui sera l'interlocuteur privilégié des volontaires et de la tutrice d'Unis-Cité. Il est disponible et joignable sur les jours d'intervention des volontaires. Il est en charge avec la tutrice d'Unis-Cité d'organiser l'accueil et la présentation de la structure et du projet
- Participer à l'élaboration du programme Solidarité Seniors en lien avec les volontaires en service civique et l'association Unis-Cité
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'accueil des jeunes quand la configuration de la structure d'accueil le permet :
 - un espace de travail au sein des structures dans lequel ils peuvent déposer leurs affaires, se réunir pour préparer leur actions / activités individuelles ou collectives,
 - des outils informatiques et pédagogiques. Pour les animations, Unis-Cité pourra notamment fournir des outils numériques
 - un lieu permettant à la tutrice quand elle viendra sur site de réunir les volontaires ou faire passer des entretiens individuels dans le cadre du projet d'avenir
- Participer au bilan d'étape organisé par Unis-Cité et au bilan final organisé avec le Département et Unis-Cité

Article 5 – Communication

Le Conseil départemental, Unis-Cité et les structures d'accueil s'engagent à valoriser la présente convention sur l'ensemble des documents et supports rédigés ou publiés en lien avec les missions de service civique réalisées dans le cadre de ce partenariat, grâce à tous les moyens adaptés (logos, articles de presse, interviews, photos, ...).

Toute communication devra au préalable être soumise à la structure d'accueil, et Unis-Cité doit s'assurer d'avoir recueilli le droit à l'image de la personne concernée.

Article 6 – Assurance responsabilité civile du volontaire :

Le volontaire doit être couvert par une assurance en responsabilité civile qui est prise en charge par UNIS-CITE

Nom de l'assurance : MACIF

Référence du contrat : « Multi-garanties Activités Sociales » REF 825 20 15/YP 39

Article 7- Clause de résiliation :

Le partenariat peut prendre fin avant le terme fixé selon les modalités ci-dessous :

- En cas d'inexécution de ses engagements par le CIAS ou par Unis-Cité, les autres parties pourront demander la résiliation de la présente convention trente jours francs après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Résiliation automatique et de plein droit dans le cas où par suite d'une modification législative ou réglementaire la concernant ou concernant ses activités, l'une ou l'autre des parties se trouvait dans l'impossibilité de poursuivre la présente convention. Ou dans le cas où les conditions d'accueil ou d'exercice des activités réalisées constitue un danger immédiat pour la santé ou la sécurité des bénéficiaires du SSAD ou des volontaires.

Fait à Carcassonne, le.....

Madame Hélène SANDRAGNE

Monsieur Philippe GREFFIER

Monsieur Eric DE MONVAL

Présidente du Conseil
départemental de l'Aude

Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois

Directeur Territorial
Unis-Cité Occitanie

ⁱ E.H.PAD. : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

ⁱⁱ S.A.A.D. : Service et d'Aide et d'Accompagnement à Domicile